Charte Éthique de l'Association Jeunes Talents

Préambule

L'association Jeunes Talents, reconnue d'utilité publique, a pour mission de soutenir, et promouvoir les jeunes musiciens d'excellence, en favorisant leur insertion professionnelle. Pour cela elle facilite l'accès du plus grand nombre à la musique classique et à la création artistique. Cette charte affirme les valeurs fondamentales qui guident l'action de l'association et de toutes les personnes ou structures qui y participent à savoir l'ambition (reprise de Jean Vilar) d'un « élitisme pour tous ».

1. Intégrité et indépendance

- *Jeunes Talents* agit de manière désintéressée, sans intérêt politique, religieux ou commercial.
- Les décisions artistiques, pédagogiques et stratégiques sont prises en toute indépendance et dans le seul intérêt des jeunes artistes et du public.
- Aucun partenariat, financement ou don ne peut influencer la programmation, la sélection ou l'expression artistique.

2. Respect des personnes et inclusion

- L'association promeut un environnement respectueux, bienveillant et non discriminatoire.
- La diversité des parcours, origines, sensibilités et formes d'expression est considérée comme une richesse essentielle.
- Toute forme de harcèlement, d'abus de pouvoir ou de comportement contraire à la dignité est proscrite et signalée selon les procédures les plus appropriées.

3. Excellence artistique et exigence professionnelle

- *Jeunes Talents* s'engage à maintenir un haut niveau d'exigence artistique et musicale.
- Les artistes sont sélectionnés, selon des critères objectifs et transparents, centrés sur la qualité musicale et le potentiel artistique.
- L'association veille au développement personnel et professionnel des jeunes musiciens, dans un esprit de partage et de transmission.
- L'association Jeunes Talents fait appel pour ses auditions à un jury de professionnels qualifiés.

4. Transparence et responsabilité

- Les ressources financières sont gérées dans le respect des règles légales et fiscales applicables aux associations reconnues d'utilité publique. Le bilan est émis par un expert-comptable, les comptes sont soumis à l'examen d'un Commissaire aux Comptes.
- Les partenaires et mécènes reçoivent une information claire et sincère sur l'utilisation des fonds.
- L'association publie chaque année un rapport d'activité et un rapport financier afin de garantir sa transparence vis-à-vis du public.

5. Engagement culturel et sociétal

- **« La musique est la compagne de la joie et le remède de la douleur" Cette assertion du peintre J. Vermeer, abondamment confirmée par les recherches récentes sur les neurosciences est le**

marqueur des actions entreprises. La musique est reconnue comme un vecteur de lien social, d'éducation, de soins et de citoyenneté.

- *Jeunes Talents* s'attache à rendre la culture accessible à tous, notamment aux publics éloignés de l'offre artistique quelles qu'en soient les raisons. *Aussi, l'association organise et ou produit des concerts solidaires dans les hôpitaux , les écoles et pour des bénéficiaires des associations caritatives ou de solidarité.*
- *Jeunes Talents porte l'excellence musicale dans des lieux patrimoniaux au travers de sa programmation annuelle, de son festival européen Jeunes Talents et dans certains des lieux de ses partenaires.*
- Les actions sont menées dans un souci de durabilité : respect de l'environnement, sobriété des moyens et valorisation des circuits courts.

6. Éthique des partenariats et du mécénat

- Les partenariats sont établis dans le respect du caractère non lucratif de l'association.
- Les mécènes soutiennent librement les projets sans attendre de contrepartie directe (Loi Aillagon).
- L'association s'interdit tout partenariat avec des entités dont les valeurs ou activités seraient incompatibles avec ses principes éthiques ou d'intérêt général.

7. Communication et image

- La communication de l'association reflète ses valeurs : sobriété, authenticité et respect des artistes et des publics .
- L'image des jeunes musiciens est utilisée uniquement avec leur accord éclairé, matérialisé dans les contrats qui les lient à l'Association et dans un cadre valorisant.
- Toute représentation publique du soutien d'un mécène ou d'un partenaire respecte une neutralité éthique et proportionnée et n'est possible qu'avec l'accord de ce dernier.

8. Application et suivi

- Tout membre, bénévole, collaborateur ou partenaire de *Jeunes Talents* s'engage à respecter cette charte.
- Le Conseil d'administration veille à son application et peut être saisi en cas de manquement.
- Un rapport annuel sur la mise en œuvre des principes éthiques est présenté à l'assemblée générale.

Adoptée par le Conseil d'administration de l'association Jeunes Talents le
Fait à Paris le 21 / 10 / 2025

La Présidente : Claire Désert Signature

Les membres présents du Conseil d'Administration (Nom/ Prénom / Signature)

Sylvie HUBAC

Nicolas BOURGEON